

LES VIRAGES de l'UCS MARTINIQUE CYCLE

organisés par



**SAMEDI 13
AVRIL 2019**



13h00 à "l'Avenir"
CATEGORIES
P-Licenciés à Cadets



Renseignements : 0696 298 298 – 0696 271 388 - 0696 406 869
U C S MARTINIQUE CYCLE Quartier Nicolas - 97270 Saint-Esprit

« Les Virages de l'UCS Martinique Cycle »

Date : 13 Avril 2019

Lieu : Quartier l'Avenir, Saint-Esprit

Heure de rassemblement : 13h00

Heure de début de manifestation : 14h00

Heure prévue de la fin de la manifestation : 17h30

Catégorie des concurrents : Pré-licenciés, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets

Règlement de l'épreuve

ARTICLE 1 : Présentation de l'épreuve

L'UCS Martinique Cycle, organise la 6^{ème} Edition de son épreuve cross-country jeunes.

Le départ est donné le samedi 13 Avril 2019 à 14h précise.

Un classement est établi pour chaque catégorie en tenant compte du nombre de tours enregistrés.
Tout coureur inscrit à l'épreuve doit prendre connaissance de ce règlement.

ARTICLE 2 : Les participants

Les virages de l'UCS Martinique Cycle sont ouverts à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence FFC 2019.

Inscription sur la ligne de départ, possible pour les coureurs déjà muni de leur plaques et dossards 2019.

Le règlement de 10,00 € se fera sur place, en espèces.

ARTICLE 3 : Catégories

Les catégories sont les suivantes : Pré-licenciés, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes et Cadets.

Les concurrents devront porter obligatoirement de façon visible les plaques et dossards.

En cas d'intempéries, le coureur doit garder lisible sa plaque à chaque passage devant les commissaires.

ARTICLE 4 : Matériel

Les concurrents peuvent utiliser le matériel de leur choix, de type V T T équipé de roues de 26 pouces, 27.5 pouces ou 29 pouces.

Les vélos doivent satisfaire aux normes de sécurité suivantes : embouts de guidon et potence bouchés, absence de parties saillantes.

Le port d'un casque homologué est obligatoire.

ARTICLE 5 : Accueil sur le site et sortie du site

L'accueil et les vérifications administratives ont lieu de 12h30 à 14h00 le samedi, jour du départ de l'épreuve.

ARTICLE 6 : Parcours

Pour des raisons de sécurité, les reconnaissances ne sont pas autorisées sur une partie du circuit avant le départ de la course.

Des contrôles seront effectués par les commissaires de course, les compétiteurs dérogeant à cette règle pourront être sanctionnés.

ARTICLE 7 : Départ / Arrivée de course

Le départ sera donné le samedi à 14h00 dans l'ordre suivant : Pré-licenciés, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes et Cadets.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Le non-respect de l'intégralité » du parcours ou raccourcis entraineront la mise hors course.

L'organisateur se réserve le droit, en fonction de circonstances particulières, les conditions climatiques notamment, de retarder l'heure de départ et/ou éventuellement d'avancer l'heure d'arrivée.

Une fois la ligne d'arrivée franchie, les coureurs devront rapidement quitter la zone d'arrivée de façon à ne pas gêner les autres.

ARTICLE 8 : Réclamations – Commissaires

Les réclamations devront être déposées par un dirigeant du club auprès du représentant des commissaires, **au plus tard 15 minutes après la fin de la course.**

Le jury des commissaires est seul qualifié pour régler les litiges et sa décision sera sans appel.

En cas de litige, le dirigeant est le seul interlocuteur pour les commissaires de course.

Les commissaires sont habilités à pénaliser les actes de tricherie, de comportements agressifs, irrespectueux ou injurieux, les jets de détritus sur le parcours.

Ils sont aussi présents pour s'assurer du bon esprit sportif de chacun.

Les comportements jugés antisportifs (par exemple : pousser un autre concurrent pour le doubler) pourront aussi être pénalisés.

Les organisateurs rappellent que l'esprit de l'épreuve est avant tout sportif.

ARTICLE 9 : Récompenses

Les récompenses, remises aux 3 premiers de chaque catégorie par des coupes et du 4^{ème} au 6^{ème} par une médaille. Le 1^{er} non classé de l'UCS MC sera aussi récompensé par une médaille.

Les coureurs devront obligatoirement se présenter en tenue de course, sans casquette, sans lunette pour la remise.

ARTICLE 10 : Vols et dégradations

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenu avant, pendant et après l'épreuve.

Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.

ARTICLE 11 : Utilisation de l'image

Chaque participant, du fait de sa participation à l'épreuve, autorise expressément le club, la presse à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

PAS DE MARCHANDS AMBULANTS - MERCI DE RESPECTER CETTE CONSIGNE

Remises de Prix

Le protocole se déroulera pour tous les concurrents après l'arrivée du dernier.

Classement	Récompenses
1	COUPE
2	COUPE
3	COUPE
4	MEDAILLE
5	MEDAILLE
6	MEDAILLE
7	1er non classé de l'UCS MC

